

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 6 décembre 2023**

---

Communication n° 40/12.2023

Objet: création d'une commission permanente «Climat, Energie et Durabilité»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons pris connaissance de la motion intitulée «Création d'une commission thématique Climat, Energie et Durabilité permanente», déposée par MM. les Conseillers communaux Yves Chevillat, Nicolas Cottier, Alain Jouffrey et Sylvain Rodriguez lors de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2022.

Pour rappel, une commission «Climat et Durabilité» a été nommée en 2019 par la Municipalité, dont l'objectif était de soutenir l'organe exécutif. Cette commission a un rôle consultatif, sans compétence décisionnelle. Son but n'est pas non plus de rapporter sur les préavis. Cependant, elle peut formuler des propositions à la Municipalité.

Au cours de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2022, la commission actuelle a informé sur les travaux accomplis et a proposé la création d'une Commission permanente relevant directement du Conseil communal.

Le Canton de Vaud encourage la création d'une telle commission, laissant toutefois ouverte la possibilité entre une commission permanente ou consultative. Il a publié des fiches d'action intitulées «Plan Énergie et Climat Communal (PECC)».

Cette motion a suscité des discussions internes au sein de la Municipalité. Celle-ci a accepté la proposition de créer une commission permanente, conformément aux souhaits des motionnaires. Elle déposera un préavis en ce sens, courant 2024, après examen préalable auprès de l'Administration cantonale, en raison d'une modification du règlement pour le Conseil.

La Municipalité a besoin de ce délai pour formuler un préavis, précisant les attributions de cette commission, ainsi que le mode opératoire.

Dans le cadre de cette modification, la Municipalité évaluera la possibilité d'apporter d'autres modifications au règlement pour le Conseil communal.

Pour conclure, la Municipalité soutient le principe de la demande de la motion «Création d'une commission thématique Climat, Energie et Durabilité permanente» et s'engage à déposer un préavis courant 2024.

La Municipalité

Saint-Prex, le 6 décembre 2023/JvO

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, Municipal, au 079 771 89 55*